



## DÉCLARATION

DE LA RÉUNION DES MINISTRES CHARGÉS DES AFFAIRES MARITIMES DES PAYS PARTICIPANT À L'INITIATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

SUR UN SYSTÈME DE GOUVERNANCE ET DE GESTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE MISE EN PLACE EN PARTENARIAT AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE ET L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE,

Naples, le 30 novembre 2017

Nous, les représentants de l'Algérie, de la France, de l'Italie, de la Lybie, de Malte, du Maroc, de la Mauritanie, du Portugal, de l'Espagne et de la Tunisie, en présence de S.E. M. Karmenu Vella, commissaire chargé de l'environnement, des affaires maritimes et de la pêche pour l'Union européenne, du représentant du Ministère des Transports du Royaume Hachémite de Jordanie, dans ses fonctions de co-présidence de l'Union pour la Méditerranée, et de S.E. M. Fathallah Sijilmassi, secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée

### 1. SOULIGNANT LA:

- Déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue, adoptée à Bruxelles le 17 novembre 2015,<sup>i</sup> qui a invité les pays participants à étudier la valeur ajoutée et la faisabilité des stratégies maritimes appropriées y compris au niveau sous régional, et à s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre du Dialogue 5+5;
- Réunion des ministres des affaires étrangères de l'Algérie, la France, l'Italie, la Lybie, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Portugal, l'Espagne et la Tunisie le 28 octobre 2016, qui a encouragé la poursuite des travaux sur l'initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale, et a souligné le rôle important du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée à cet égard;<sup>ii</sup>
- Communication de la Commission européenne, du 19 avril 2017, adoptant l'Initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale (OuestMED),<sup>iii</sup> son cadre d'action, et les conclusions du Conseil sur la «croissance bleue», adoptées le 26 juin 2017.<sup>iv</sup>

2. RECONNAISSANT que les conclusions du Conseil adoptées le 26 juin 2017 sur la croissance bleue:
  - approuvent le contenu de la Communication sur l'Initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale et prennent note du cadre d'action révisable qui l'accompagne comme une approche globale partagée par les pays voisins et qui a pour objectif de créer de l'emploi et de la croissance dans cette région en améliorant la sûreté et la sécurité, en dynamisant l'innovation et le développement des compétences et en promouvant la gouvernance durable des océans;
  - reconnaissent le besoin pour les pays partenaires du sud impliqués d'approuver l'Initiative OuestMED pour en faire une initiative réellement partagée, de travailler ensemble pour établir sa structure de gouvernance et notamment d'établir son Groupe de travail en lien étroit avec le processus de l'Union pour la Méditerranée (UpM); et invitent les pays impliqués, la Commission Européenne et le Secrétariat de l'UpM à avancer dans la mise en œuvre de cette initiative en cohérence avec les autres initiatives en cours dans la région;
  - soulignent que le rayon d'action et les bénéfices potentiels de l'Initiative restent ouverts à d'autres partenaires.
3. SOULIGNANT que l'Initiative est un instrument innovant de coopération entre les pays de l'Ouest de la Méditerranée, les régions et les citoyens. Cependant, en fonction des besoins et le cas échéant, les actions resteront ouvertes également aux partenaires appartenant à d'autres pays de la région de manière plus large.
4. INSISTANT sur la nécessité de passer sans tarder à la phase de mise en œuvre de l'Initiative, en partenariat avec la Commission européenne et avec le Secrétariat de l'UpM, ADHERENT au contenu de cette Initiative et de son cadre d'action.
5. RECONNAISSANT que la gouvernance comporte deux dimensions (i) le rôle moteur des responsables politiques et l'appropriation par les ministres, (ii) la coordination et la mise en œuvre par le Groupe de travail OuestMED – désormais nommé Comité directeur OuestMED – et que ces niveaux sont interconnectés, l'appropriation et le rôle moteur des responsables politiques étant en particulier une condition indispensable pour garantir une coordination et une mise en œuvre efficace; CHARGENT le Comité directeur OuestMED de suivre la mise en œuvre du cadre d'action et d'en proposer des modifications, quand cela s'avère nécessaire.
6. SOULIGNANT que la gouvernance est un processus partagé qui décrit comment et par qui cette Initiative est gérée et mise en œuvre et que son succès repose donc sur un effort collectif de la part des pays participants, de la Commission européenne, du secrétariat de l'UpM et des autres organisations/processus régionaux (par exemple la Déclaration Ministérielle "MEDFISH4EVER" sur la durabilité de la pêche méditerranéenne adoptée à Malte le 30 mars 2017 et la Commission Générale pour la Pêche en Méditerranée) ainsi que la Convention de Barcelone, le cas échéant.

7. RECONNAISSANT en conséquence, que, pour que l'Initiative OuestMED ait un impact clair et produise des résultats concrets, un système de gouvernance et de gestion à plusieurs niveaux est nécessaire, basé sur une volonté politique forte et la capacité à prendre des décisions le cas échéant.
8. SALUANT le travail préparatoire accompli par les représentants nationaux au sein du groupe de travail OuestMED (désormais nommés «Coordonnateurs nationaux»), la Commission européenne et le Secrétariat de l'UpM.
9. ACCEPTENT la structure de gouvernance et de gestion OuestMED décrite dans l'annexe 1 intitulée «*La gouvernance de l'Initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale*» jointe à la présente déclaration, et ENCOURAGENT toutes les parties à envisager, le cas échéant, une adaptation aux exigences de la mise en œuvre de l'Initiative telles qu'elles peuvent se présenter, compte tenu de sa nature dynamique.
10. CONVIENNENT d'une coprésidence Nord-Sud du Comité directeur OuestMED telle que décrite à l'annexe 1, qui débutera avec l'Algérie et la France en 2018, sera suivie par la France et le Maroc en 2019, le Maroc et l'Italie en 2020, et suivra en principe un ordre alphabétique basé sur la volonté des pays et leur capacité.
11. ENCOURAGENT la Commission européenne, les donateurs internationaux, les institutions financières et les investisseurs privés à poursuivre leurs efforts en vue d'aligner, dans la mesure du possible, les fonds et les instruments financiers avec les domaines prioritaires et les projets identifiés par le Comité directeur.
12. S'ENGAGENT À:
  - favoriser les actions pertinentes au niveau approprié — en synergie, et respectant pleinement le cadre institutionnel et juridique de chaque pays et les spécificités et compétences des structures administratives — visant à la nomination et à l'habilitation des principaux responsables pour la mise en œuvre de l'Initiative; notamment, les Coordonnateurs nationaux, membres du Comité directeur OuestMED;
  - garantir le rôle moteur des responsables politiques et l'appropriation de OuestMed, et fournir les moyens et les ressources adéquats selon la capacité des pays, y compris l'appui institutionnel et administratif;
  - assurer la coordination avec les travaux des institutions régionales existantes et encourager la participation des parties prenantes internationales, européennes, nationales, régionales et locales, y compris la société civile et les investisseurs privés, à toutes les étapes de la mise en œuvre de l'Initiative;
  - coordonner les politiques et les fonds au niveau national avec les fonds et les instruments financiers au niveau local, régional, international et européen, afin de soutenir la mise en œuvre de l'Initiative et la réalisation de ses objectifs.

\* \* \*

- 
- i [http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2015/11/2015-11-17-declaration-on-blue-economy\\_fr.pdf](http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2015/11/2015-11-17-declaration-on-blue-economy_fr.pdf)
  - ii [http://ufmsecretariat.org/foreign-affairs-ministers-of-the-55-dialogue-discuss-pressing-regional-challenges-and-highlight-the-positive-contribution-of-ufm-activities-to-the-enhancement-of-regional-cooperation/.](http://ufmsecretariat.org/foreign-affairs-ministers-of-the-55-dialogue-discuss-pressing-regional-challenges-and-highlight-the-positive-contribution-of-ufm-activities-to-the-enhancement-of-regional-cooperation/)
  - iii [https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/com-2017-183\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/com-2017-183_fr.pdf)
  - iv <http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2017/06/26-council-conclusions-blue-growth/>